

Jeudi 21 juillet 2011

1^{er} comité de suivi national du protocole d'accord CPU / Mutuelles étudiantes

Le 20 juillet 2011 s'est tenu le premier comité de suivi national du protocole d'accord CPU / mutuelles étudiantes qui a permis d'évaluer sa mise en œuvre un an après sa signature, le 1^{er} juillet 2010

Lors du comité de suivi qui a réuni la conférence des présidents d'université (CPU), les mutuelles étudiantes (LMDE et USEM) et l'association des directeurs de SUMPSS (ADSSU), les participants se sont félicités de l'accueil favorable reçu par le protocole dans la communauté universitaire. Ainsi, ce texte a-t-il permis de trouver des points d'appui qui permettent aux mutuelles et aux services des universités de mieux travailler ensemble au service de la santé des étudiants. Ce comité a été également l'occasion d'échanges riches et constructifs entre des partenaires qui se rencontrent encore trop peu souvent.

Les difficultés qui ont été soulevées concernent la dématérialisation croissante des procédures d'inscription ; le besoin pour les mutuelles de rencontrer et informer les étudiants sur les questions de santé et le défaut d'affiliation d'étudiants à la sécurité sociale.

Afin de trouver des solutions rapides à ces problèmes, un groupe de travail va être mis en place à la rentrée réunissant la CPU, l'Amue, les mutuelles et les services de scolarité des universités.

Par ailleurs la CPU va inciter ses membres à mettre en place le plus rapidement possible les comités de suivi locaux prévus dans le protocole d'accord afin de développer des politiques de sites pertinentes en matière de santé étudiante.

Enfin les commissions « vie étudiante et questions sociales » et « santé » de la CPU se réuniront à l'automne pour traiter ces questions afin d'en faire un des thèmes du colloque 2012 de la CPU.

Contact presse : Pôle Communication – 01 44 32 92 45

En savoir plus :

Le protocole d'accord CPU / Mutuelles étudiantes poursuit deux objectifs :

- **Améliorer l'accès aux soins des étudiants**

Alors que près d'un étudiant sur quatre renonce à se soigner pour des raisons financières, les signataires du protocole d'accord se sont engagés à renforcer l'information des étudiants sur le système de soins et à réaffirmer la présence des mutuelles lors des inscriptions de rentrée, afin de veiller, conformément à la loi, à ce que tous les étudiants bénéficient de la sécurité sociale étudiante et afin de favoriser l'accès à une complémentaire santé répondant aux besoins spécifiques de cette population.

- **Favoriser les synergies entre les mutuelles étudiantes et les universités**

Cet accord prévoit un renforcement des liens entre les mutuelles étudiantes et les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé dans une volonté commune de conduire des actions de prévention dans les universités et de promouvoir la mise en place de centres de santé pour favoriser l'accès aux soins des étudiants.

Les signataires, ont par ailleurs, fait part de leur souhait de faire vivre cet accord localement. Pour cela, des instances de coordination, composées des mutuelles locales, de l'université et de ses services de santé, sont progressivement mises en place et un comité de suivi national a été créé afin de mutualiser les bonnes pratiques en matière d'actions communes en faveur de la santé des étudiants.